

Actualité - **Économie**

En Martinique, les femmes davantage sous la menace du surendettement

Céline Guiral (c.guiral@agmedias.fr)

Mardi 12 octobre 2021



Nicolas Gobalraja, chargé d'études à l'Iedom, rappelle qu'en Martinique, en 2020, « deux personnes surendettées sur trois sont des femmes. » - Photo Céline Guiral/France-Antilles

Dans un rapport paru récemment, l'Institut d'émission des départements d'outre-mer (Iedom), revient sur la réalité du surendettement en Martinique, en 2020. Le genre, l'âge ou encore l'isolement viennent dessiner une typologie des « surendettés ». Esquisses.

En Martinique, l'Iedom, au-delà de sa mission première d'émission monétaire, assure également (entre autres fonctions) le secrétariat de la commission de surendettement du territoire. A l'instar du rôle que joue, dans l'Hexagone, la Banque de France sur ces questions. « Nous avons, pour cela, une

délégation de l'Etat », précise Nicolas Gobaraja, responsable du service des Etudes et des établissements de crédit à l'Iedom, à Fort-de-France.

L'institut vient de rendre public un rapport sur le sujet, éclairant à plus d'un titre. « En 2020, ce qui est un peu paradoxal, c'est que les chiffres ont baissé », entame M. Gobaraja, le document synthétique de quelques pages en main. « Cela veut dire que le nombre de dossiers déposés est passé de 415 en 2019 à 361 en 2020. Avec la conjoncture économique, on se serait attendus à une hausse puisque les situations financières d'une partie de la population et notamment concernée par le surendettement, s'est globalement dégradée. Pour rappel, dans un rapport de l'Insee paru il y a quelques jours, un quart des ménages, en Martinique, déclare avoir ressenti une dégradation de sa situation financière. » (lire notre édition du mardi 5 octobre). Comment alors expliquer ce recul de dépôts de dossiers de surendettement ? « Nous le faisons de deux manières », estime le responsable des études. « D'abord, à travers le fait que les gens concernés ont été empêchés, physiquement, de venir déposer leur dossier, avec le confinement (de mars/avril 2020) notamment et les restrictions de circulation. Il n'y a visiblement pas eu de rattrapage énorme. Ensuite, le second argument, selon nous, c'est qu'une partie des aides de l'Etat ont été dirigées vers les personnes qui étaient ciblées par cette procédure. »

Pour comprendre le phénomène du surendettement, il faut d'abord s'intéresser aux situations que revêt le terme. « Celui-ci suppose », note notre interlocuteur, « d'être dans "l'impossibilité manifeste de faire face à l'ensemble de ses dettes non professionnelles exigibles et à échoir." Il s'agit d'une formule très juridique. Ce qu'il faut retenir, ce sont les trois critères qu'elle rassemble : être une personne physique (cela excluant de facto les entreprises), être endetté.e personnellement (et non, professionnellement) et enfin, être de bonne foi. » De bonne foi ? « Oui, il faut qu'il s'agisse de dettes réelles et avérées », précise dans un sourire Nicolas Gobaraja.

Dettes multiples

« Pour l'essentiel des dossiers concernés, le surendettement concerne des dettes financières à plus de 60 % », commente notre interlocuteur. Ces dernières se composent essentiellement de dettes à la consommation (54,1 %) et de dettes immobilières (42,2 %), relate le rapport. Les dettes à la consommation occupent, d'ailleurs, une place prépondérante dans l'endettement financier en Martinique, comme dans l'Hexagone (50,7%). Chaque dossier de surendettement compte ainsi 3,3 dettes à la consommation en moyenne. Par ailleurs, précise encore l'Iedom dans sa note, le montant moyen des dettes à la consommation s'élève à 27 933 euros par dossier (contre 22 916 euros dans l'Hexagone).

A noter que les dettes immobilières représentent « la deuxième plus grosse catégorie d'endettement financier en Martinique, à hauteur de 42,2 %, (contre 47 % pour l'Hexagone). » Ces dettes, estime le rapport, étant composées à 90,1 % de prêts immobiliers dont le montant moyen est de 128 474 euros, contre 109 359 euros en France métropolitaine.

« Il faut bien imaginer que l'on parle ici de personnes qui ont souvent plusieurs dettes, et qui sont obligées de jongler entre les traites. », lâche M. Gobaraja. « Pendant un mois, ils s'acquittent de celle qui est dévolue au logement, celui d'après à la pension alimentaire s'il y en a une. Puis celui d'après, il va s'agir de rembourser mamie qui a prêté de l'argent... »

Enfin, la troisième classification baptisée « autres dettes » recouvre « des dettes pénales, sociales et même des dettes auprès de la famille. », détaille Nicolas Gobaraja. « Ce dernier point étant une vraie particularité

martiniquaise avec une solidarité intra familiale et intergénérationnelle très puissante. »

L'autre grand enseignement de la note de l'Idom reste le profil ainsi dessiné des particuliers surendettés, en Martinique, dont le montant médian des dossiers déposés est de 25 525 euros en 2020. « Un montant conséquent », glisse M. Gobalraja. « C'est l'équivalent d'une année de revenus pour une personne qui gagne 40 % de plus que le Smic », rappelle-t-il encore.

Une majorité de chômeurs et d'inactifs

Sur la typologie, « elle est assez marquée ici ». « Il existe d'abord un critère majeur de genre. Deux personnes surendettées sur trois, en Martinique, sont des femmes. Le ratio est d'un sur deux en Métropole. On l'explique par le statut un peu plus précaire des femmes dans l'emploi. Mais également le fait qu'elles soient davantage en responsabilités, notamment vis-à-vis des enfants, que les hommes. »

Le second critère est l'isolement. Trois personnes sur quatre surendettées sont seules, sans conjoint. « En métropole, c'est un sur deux seulement. » Enfin, le dernier point concerne l'occupation professionnelle. La majorité sont chômeurs ou inactifs (retraités ou encore retirés du marché du travail). « Il faut savoir également que la tranche la plus représentée sont les 55- 64 ans », explique Nicolas Gobalraja. Pour quelles raisons ? « Les géographes appellent cela un " effet de génération ". Etant donné qu'il s'agit de la tranche d'âge la plus représentée en Martinique, ils sont, proportionnellement et mécaniquement, sur-représentés dans le surendettement. » Et puis, il y aussi, à cette période de l'existence, « des accidents de vie plus nombreux, comme le divorce, la séparation, la perte d'emploi », qui restent des déclencheurs.

Enfin, la réalité du surendettement est au-delà du nombre de dossiers déposés. Car nombreux sont les particuliers à ne pas faire la demande. Jusqu'à, potentiellement, l'interdit bancaire.

En chiffres

7

C'est, en moyenne, le nombre de dettes dans un dossier de surendettement, en 2020, en Martinique.

18,2

En millions d'euros, le montant global de surendettement en 2020, en Martinique, pour 361 dossiers déposés.

27 525 euros

C'est, en Martinique, en 2020, le montant médian des dossiers de surendettement. Cela signifie que 50 % des dossiers concernent des montants supérieurs, l'autre moitié restant étant inférieurs.